

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

FORCE OUVRIÈRE

Siège académique : 24 rue du Cambout - 57045 METZ Cedex 1 Tel : 03.87.75.59.67 email : folc@foen-nancy-metz.fr

Communiqué Force Ouvrière du 18 mai 2021

FO ne participera pas à l'inauguration de la salle « Samuel-Paty »!

Que les choses soient claires : Force Ouvrière renouvelle sans ambiguïté sa condamnation de la monstruosité que représente l'assassinat de notre collègue.

Mais de quoi s'agit-il en l'occurrence ?

D'une opération de « com » rectorale dont la pertinence est discutable. Pourquoi donc inaugurer maintenant une salle alors que le rectorat s'apprête à déménager dans quelques mois ?

On peut aussi s'interroger sur l'entorse inévitable aux règles rappelées régulièrement par le recteur luimême : pas de regroupement de plus de 6 adultes dans les établissements de l'Education nationale. Règle au demeurant ridicule puisque non appliquée dans les salles des professeurs et surtout pas dans les classes ! Ridicule comme la fameuse demi-jauge calculée sur les effectifs globaux, ce qui aboutit pour les enseignants à faire cours avec 35 élèves dans une salle bondée alors que les salles mitoyennes sont vides !

Au-delà de ces observations sur la pertinence du choix de la date, revenons sur les faits.

A la rentée de novembre 2020, l'urgence sanitaire et le début du nouveau confinement dans les établissements ont conduit à brader l'hommage à notre collègue plus ou moins prévu dans la précipitation, avec des directives contradictoires dont les personnels ont eu connaissance jusqu'au dernier moment uniquement par la presse.

Force Ouvrière ne peut que constater qu'il y avait pourtant une date idéale pour rendre cet hommage à Samuel Paty, une journée prévue justement pour rappeler à tous que l'Ecole de France est l'Ecole laïque : le 9 décembre, officiellement journée nationale de la Laïcité, journée dont une circulaire officielle précise : « La communauté éducative dans son ensemble est ainsi invitée, autour de cette journée, à donner un écho particulier à cette mission, en organisant, dans les écoles et établissements scolaires, la tenue de débats ou de conférences, ou en prenant toutes les initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion des élèves et l'action collective en vue de la mise en valeur du sens et du bénéfice du principe de laïcité. Outre les initiatives menées avec les élèves, l'implication et la participation des parents seront vivement recherchées. » Le recteur, grand communicant s'il en est, a-t-il attiré l'attention des chefs d'établissement et des personnels sur ce 9 décembre 2020 ? Leur a-t-il suggéré de lui donner un relief particulier en lien avec l'horrible événement qui a suscité tant de commentaires un mois et demi auparavant ? Eh bien non, rien !

Plutôt qu'une récupération à des fins de communication, le meilleur hommage qui pourrait être rendu par les représentants de l'État à l'enseignant assassiné serait de protéger enfin systématiquement les personnels à chaque fois qu'ils sont mis en difficulté dans l'exercice de leurs fonctions, comme le précise clairement le statut des fonctionnaires, notamment dans son article 11. Au lieu d'appliquer la loi, au contraire, l'administration, inlassablement, persiste à remettre bien souvent en cause ses personnels et leur pédagogie, accréditant ainsi les accusations diverses infondées dans l'immense majorité des cas.

Malgré leur absence à cette cérémonie, les syndicats Force Ouvrière gardent la mémoire de Samuel Paty et lui rendent hommage tous les jours en luttant contre les remises en cause de la laïcité à travers la loi contre le séparatisme, la loi de Sécurité globale, les réformes bafouant le caractère national de l'Ecole de la République, et continueront à se battre pour la défense et la protection des personnels.

Force Ouvrière ne peut que déplorer que dans ce domaine comme dans d'autres, le gouvernement et ses représentants utilisent la scène médiatique pour faire diversion, au mieux sur leur incapacité à satisfaire les revendications des personnels, au pire sur leur intention délibérée de les ignorer.